

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2403

présenté par  
M. Bazin  
-----

**ARTICLE 38**

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« V. *bis* – Le début du premier alinéa de l'article 804 du code de procédure pénale est ainsi rédigé :  
« Le présent code est applicable, dans sa rédaction résultant de la loi n°      du      de financement de la sécurité sociale pour 2026, en Nouvelle-Calédonie... (le reste sans changement). » »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.